



Grillage posé sur limite mitoyenne d'un terrain en copropriété

Par **purrini**, le **14/10/2008** à **09:56**

je suis en copropriété et mitoyen avec autre copropriétaire dans un lotissement en région parisienne

a l'origine il y avait une haie mitoyenne

il y a 20 ans en accord avec mon voisin nous avons supprimé cette haie trop envahissante et j'ai posé un grillage entièrement à mes frais et mis des végétaux devant ce grillage sur mon terrain

aujourd'hui, le fils de mon voisin a décidé de mettre un canis de 1m.80 de son côté (je n'y vois pas d'inconvénient quoique pas très esthétique mais là n'est pas le problème) le problème est que ce canis il l'a fixé avec des fils de fer sur mon grillage sans même m'en demander autorisation, comme je lui en ai fait la remarque il m'a dit qu'il était dans son droit compte tenu que le grillage avait été posé sur la ligne mitoyenne qu'il n'avait rien à me demander, et ça en m'insultant et avec beaucoup de violence

je voudrais connaître mes droits réels et vous remercie pour votre réponse